



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 122134

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'essor inquiétant des allergies alimentaires de l'enfant. En constante augmentation, ces allergies frappent entre 3 % et 7 % des enfants des pays développés et leur fréquence croît aussi dans les pays en développement. En France on peut notamment citer l'allergie à la noisette, liée à la consommation précoce de pâte à tartiner chocolatée aux noisettes. Les réactions peuvent être violentes, allant de l'urticaire à l'oedème, de la crise d'asthme aux vomissements ou au choc anaphylactique avec chute de tension ou arrêt cardiaque. La consommation de plats industriels, dont les constituants ajoutés ou transformés modifient le pouvoir allergisant des aliments, joue également un rôle dans le développement de ces allergies. Aussi, il lui demande si, dans le cadre de la prochaine campagne nationale d'information du programme national nutrition santé, il serait possible d'informer nos concitoyens sur les risques que la consommation de ces aliments transformés font peser sur la sensibilité allergène des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122134

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11955

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)